



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/08/2022

Dossier complet le :

03/08/2022

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-3951

1. Intitulé du projet

Itinéraire cyclable en Maurienne de Aiton à Bonneval-sur-Arc - étude d'une variante à Saint-Jean-de-Maurienne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MUNIER Rodolphe - responsable du service maîtrise ouvrage des
infrastructures Routières et Linéaires

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 3 7 6 7 0 0 0 1 4

Forme juridique collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°c) Infrastructures routières - pistes cyclables et voies vertes	Dans le cadre du projet court terme de 71,5 km de l'itinéraire cyclable de la Vallée de la Maurienne, aménagement d'une voie verte de 600 mètres à proximité du diffuseur de Saint Jean de Maurienne sur l'A43 en remplacement des tronçons 31 à 33 (2 500 mètres) du projet initial. Création de 2 ouvrages: 1 passerelle pour franchir la RD1006, 1 passerelle pour franchir l'Arc.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'aménagement cyclable de la section comprise entre le giratoire de sortie de l'A43 à La-Tour-en-Maurienne et Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) en remplacement des tronçons 31 à 33 (2 500 mètres) du projet initial ayant déjà fait l'objet d'un dossier cas par cas et d'une décision de l'Autorité Environnementale le 11 mars 2021 (Décision n°2020-ARA-KKP-2873).

L'aménagement proposé se substitue à la section de l'itinéraire initial située entre le giratoire de sortie de l'A43 et le pôle d'échange multimodal de Saint-Jean-de-Maurienne qui empruntait la rive de la RD77, franchissait l'A43, l'Arc et la RD1006 via des encorbellements et engraisements de talus, et rejoignait le secteur du pôle d'échange multimodal via la rue René Cassin. L'aménagement proposé permet à l'itinéraire de desservir de manière plus directe le centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne en raccordant le projet d'itinéraire cyclable à un projet communal reliant le centre-ville à l'Arc.

Cette voie verte, d'un linéaire de 600 ml, longe la RD906, traverse l'A43 et les voies ferrées sur l'ouvrage existant, franchit la bretelle de la RD1006 à niveau, la RD1006 par une passerelle, la bretelle de la RD 1006 et de l'A43 à niveau et l'Arc par une passerelle.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet d'aménagement de voie verte a 2 objectifs:

- Augmenter la part d'utilisation du vélo et favoriser sa pratique pour tous que ce soit pour les trajets du quotidien ou la vie locale,
- Favoriser au maximum des aménagements qualitatifs pour attirer tous les types d'usagers; touristes mais aussi habitants de la vallée et des montagnes alentour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le présent projet concerne l'aménagement de la section comprise entre le giratoire de sortie de l'A43 à La-Tour-en-Maurienne et Saint-Jean-de-Maurienne en remplacement des tronçons 31,32 et 33 (2 500 mètres) du projet initial ayant déjà fait l'objet d'un dossier cas par cas et d'une décision de l'Autorité Environnementale le 11 mars 2021.

Le linéaire de cette voie verte est d'environ 600 m et comporte deux ouvrages de franchissement type passerelle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation du projet consistera en la mise en service de cette voie verte. Un gestionnaire sera désigné ultérieurement. Il aura pour mission d'entretenir la piste cyclable :

- Balayage des pistes
- Fauchage des abords 1 à 2 fois par an

Il n'est pas prévu de déneigement des pistes. L'usage en période hivernale sera donc limité.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cette voie verte est incluse dans le projet court terme d'itinéraire cyclable de la vallée de la Maurienne, qui fera l'objet d'un dossier de déclaration d'utilité publique et d'une procédure loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la variante présentée	600 m
Largeur de la variante présentée	2,50 à 3,00 ml
Rappel de la longueur du projet présenté dans le dossier cas par cas du 01/12/2020: 71,5km	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La-Tour-en-Maurienne (Hermillon)
Saint-Jean-de-Maurienne

Coordonnées géographiques¹ Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06°35'60"89 Lat. 45°29'74"93

Point d'arrivée :

Long. 06°35'26"56 Lat. 45°29'36"14

Communes traversées :

La Tour en Maurienne
Saint Jean de Maurienne

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux communes sont concernées par la Loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis au plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat dans le département de la Savoie (3ème échéance de 2019-2023) arrêté en date du 11 juin 2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux communes sont concernées par le plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat dans le département de la Savoie (3eme échéance de 2019-2023) arrêté en date du 11 juin 2019. PPRi Arc Médian approuvé en date du 24 juillet 2019 PPRn « Saint Jean de Maurienne » approuvé en date du 11/10/1999 et révisé le 12/07/2013 PPRn « Hermlion » approuvé en date du 18/09/2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Site Natura 2000 du « Péron des Encombres » inscrit à la directive Habitat (ZSC) et à la directive oiseaux (ZPS) est situé à 1 km au sud-est de la zone d'étude
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des passerelles pourra nécessiter des fondations profondes dans la nappe de l'Arc en fonction de la nature du sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va engendrer du terrassement et donc de l'excavation (décapage de terre végétale et premières couches de sols). Si elle n'est pas contaminée par des espèces invasives, la terre végétale sera réutilisée sur site une fois les travaux terminés. La quantité de matériaux excavés sera faible et sera valorisée dans les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est plutôt déficitaire en matériaux car les travaux vont nécessiter l'apport de matériaux pour la réalisation des remblais pour les ouvrages de franchissement et le revêtement de la voie verte.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'impacter le milieu naturel. Il a été conçu de façon à minimiser l'impact sur le milieu naturel (accolement de la voie verte à la RD existante). Des mesures d'évitement et de réduction seront mises en œuvre pour limiter la destruction d'habitats et d'individus protégés (mise en défend des habitats afin de limiter les emprises, adaptation de la période de travaux, limitation de la circulation d'engins, mesures pour limiter la pollution). Les emprises correspondent à des zones relictuelles entre les infrastructures. Le projet ne sera pas de nature à modifier le fonctionnement des continuités écologiques locales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de voie verte comprend le défrichage de la ripisylve de l'Arc et des boisements entre les infrastructures (environ 700 m²). Le projet ne va consommer d'espace agricole. En phase travaux, les emprises seront délimitées afin de limiter la consommation de ces milieux.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de voie verte est concerné par le risque inondation. La création de voie verte (remblais) au droit des zones inondables est susceptible d'avoir un impact sur les écoulements superficiels. Le projet est autorisé au PPRi dans la mesure où il n'aggrave pas les risques ; tout remblai devra être compensé en volume des zones supprimées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont de faible nature et n'engendreront pas de déplacement de trafic
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux le projet pourra provoquer des nuisances sonores. Ces nuisances seront ponctuelles et limitées dans le temps.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation l'impact du projet sur l'ambiance sonore sera positif en favorisant l'usage des mobilités douces et non-bruyantes. Le projet est concerné par le bruit routier et ferroviaire (A43 et ligne 900000)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra engendrer des nuisances liées aux odeurs provoquées par la circulation des engins. Ces nuisances seront ponctuelles et limitées dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet pourra engendrer des vibrations par la circulation des engins et les terrassements. Ces nuisances seront ponctuelles et limitées dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, le projet pourra engendrer des rejets dans l'air provoqués par la circulation des engins. Ces rejets seront ponctuels et limités dans le temps.</p> <p>En phase exploitation, le projet aura un impact positif sur la qualité de l'air en favorisant les mobilités douces au détriment de la voiture individuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les travaux peuvent avoir un impact, toutefois, le site est localisé à proximité d'une carrière et dans une zone où les infrastructures de transport sont importantes (voie ferrée, RD, autoroute). Le projet de voie verte est accolé à la RD, afin de limiter les impacts visuels et sera positionné pour les franchissements des infrastructures de transport à la même altitude.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet aura un impact positif sur les activités humaines en offrant une nouvelle offre de loisirs. Il permettra de valoriser les déplacements modes doux. Les usages actuels des chemins ne seront pas impactés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le présent projet fait parti du projet court terme de création d'itinéraire cyclable entre Aiton et Bonneval-sur-Arc. Les incidences sont cumulées avec le projet et feront l'objet d'une analyse de l'incidence sur la thématique eau dans le dossier loi sur l'eau, pour l'impact sur le boisement dans le dossier de défrichement et faune/flore dans le dossier de dérogation espèces protégées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

L'itinéraire cyclable a été inscrit au Schéma National des Véloroutes Voies Vertes en 2019, sous le n°V67. Il permettra d'assurer la continuité du parcours entre la V62 à Aiton (73) et l'Eurovélo 8 en Italie. Il aura un effet positif sur le réseau Eurovélo.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont présentées dans le dossier cas par cas joint à ce document.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts négatifs potentiels concernent essentiellement la loi sur l'eau et le milieu naturel (boisement et espèces protégées). Ces impacts seront traités dans les procédures réglementaires spécifiques ultérieures. Le projet n'aura pas d'autres incidences sur l'environnement. Il apportera des incidences positives sur les déplacements et donc le cadre de vie des communes de Saint-Jean-de-Maurienne et La-Tour-en-Maurienne.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de demande au cas par cas joint à ce document.

9. Engagement et signature

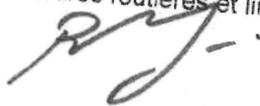
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LYON

le, 21/08/22

Signature

Direction des Mobilités
Responsable du Service Maîtrise d'ouvrage,
infrastructures routières et linéaires



Rodolphe MUNIER

